

ami démontrait avec autorité qu'il est souhaitable d'apporter une modification au code, je crois que nous pourrions rédiger les modifications de façon beaucoup plus intelligente quand nous connaîtrions les faits.

**M. Diefenbaker:** Quelques jours n'amélioreront pas la situation ni ne l'empirement, car elle dure maintenant depuis 97 jours. Je serais heureux si le ministre, tout en permettant que ces articles soient réservés, consultait les légistes de la Couronne à propos du genre de modification qui pourrait s'appliquer aux conditions qui ont existé et qu'a constatées le ministère de la Santé. Je lui demanderai également d'obtenir l'avis des légistes de la Couronne sur la mesure dans laquelle la compétence du Gouvernement fédéral entre en jeu, lorsqu'une rivière traverse deux ou trois provinces.

**L'hon. M. Garson:** Monsieur le président, nous traiterons naturellement tous ces points lors de l'étude à laquelle nous soumettrons la question. Certains ont déjà fait l'objet d'un examen. Le problème présente, toutefois, un autre aspect que le député de Prince-Albert sera, sans doute, le premier à reconnaître, c'est-à-dire que, dans l'exercice de notre juridiction fédérale, nous nous efforçons d'empiéter le moins possible lorsqu'il s'agit de cas de ce genre, sur le domaine de la juridiction et des droits provinciaux. Les provinces intéressées ont leurs propres lois sur l'hygiène publique; étant donné que nous recherchons leur coopération à la solution du problème, la moindre des choses que nous puissions faire, dans un cas comme celui qui nous préoccupe, serait d'écouter ce qu'elles ont à dire au sujet des mesures devant être appliquées.

**M. Campbell:** Monsieur le président, avant de réserver l'article (car j'estime qu'on devrait le réserver) je signalerai que l'état de choses dont il s'agit existe, comme l'a déjà dit le député de Prince-Albert, depuis 90 jours. D'ici la débâcle de la rivière, il n'y a plus guère que 35 à 45 jours. Si aucune mesure n'est prise avant que partent les glaces, les eaux printanières vont descendre des montagnes et il est bien possible que les effluents à la source du mal soient tellement dilués qu'on ait beaucoup plus de difficulté à trouver le mal, surtout si on attend un mois ou un mois et demi. On trouverait bien plus facilement la cause du mal en ce moment.

Je me demande pourquoi on ne peut arrêter cette usine de fonctionner pendant 24 heures. Des investigateurs scientifiques procèdent à des épreuves à 14 milles. Si l'usine était fermée pendant 24 heures, ils pourraient alors procéder à un examen de l'eau. Je suis sûr qu'elle ne contiendrait plus rien à ce moment. On pourrait alors remettre l'usine en marche

[L'hon. M. Garson.]

et procéder à de nouvelles épreuves, après avoir laissé à l'effluent le temps de descendre jusque-là. A mon avis, c'est la seule façon logique de procéder. Il se trouve en ce moment un certain nombre d'investigateurs scientifiques (les meilleurs que nous ayons sans doute) qui tâchent de déterminer quel produit chimique (il y en aurait 18 ou même plus, paraît-il) est cause de la difficulté et de quelle usine il provient.

Le 15 et le 16 janvier, une délégation de Prince-Albert a passé deux jours à Edmonton et ceux qui la composaient ont découvert la source de l'effluent qui est cause de la difficulté. Le service d'hygiène d'Edmonton sait d'où il part, car on peut le voir. Le député de Prince-Albert dit qu'on déverse 200 gallons de déchets...

**M. Diefenbaker:** Trois cents gallons par minute.

**M. Campbell:** ...et on m'a dit que c'était 2,000 gallons par minute. On en a réduit la quantité jusqu'à un certain point, mais on peut voir cette horrible substance jaune qui descend la rivière. A mon sens, la manière dont on aborde ce problème est tout à fait stupide, tandis qu'on pourrait fermer cette usine pendant 24 heures. L'eau se sera alors éclaircie, puis on pourrait effectuer les épreuves.

On a éprouvé la même difficulté au Texas à propos d'une usine du même genre. Qu'y a-t-on fait? On a descendu la rivière, repéré la source des ennuis, puis on a contraint cette usine à aménager un lac artificiel dans lequel l'effluent a été déversé. C'est là une solution au problème qui nous occupe. Cette usine devra canaliser l'effluent vers un endroit approprié. Il n'y a pas de place où l'on puisse aménager de lac artificiel à l'endroit où l'usine est située. Elle est établie dans une région encombrée. Il lui en coûtera certes de l'argent pour régler ce problème, mais qu'est-ce que l'argent lorsque la santé de 35,000 personnes est en jeu? Je trouve que c'est honteux. Si le ministre de la Justice veut bien faire ce que le représentant de Prince-Albert a proposé et s'assurer si les légistes de la Couronne peuvent proposer une méthode permettant au gouvernement fédéral de régler la question, nous serons satisfaits.

L'initiative que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a prise mercredi a été d'un grand secours. Il a adressé un télégramme que j'ai lu attentivement; en fin de compte, je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social commence à se rendre compte qu'il faut faire quelque chose. Les honorables députés ne peuvent savoir jusqu'à quel point la situation s'est aggravée. Dans cette région les habitants parlent d'envoyer à Edmonton un